

Militant

«REGARDER L'HOMME ET LA SOCIÉTÉ DANS LEUR VÉRITÉ,
C'EST-A-DIRE AVEC LES YEUX DU PLUS DÉFAVORISÉ» (J. P. SARTRE)

dans ce numéro

**les travailleurs
sociaux en lutte
pour le droit au
logement**

**Chirac et
le Mali**

● FIN DE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Pas de papiers : plus de santé ?

DEPUIS plus d'un an, le gouvernement remet en cause le droit à l'accès aux soins pour tous et cherche à en exclure les étrangers sans titre de séjour en démantelant l'AME (cf. page 2).

Comme l'ont immédiatement noté des dizaines d'associations dont le Syndicat de la médecine générale :

« Ces mesures sont à rapprocher des modifications qui ont été votées fin 2003 sur le financement de la CMU. Elles sont aussi à re-situer dans le cadre plus global de la diminution de la prise en charge des soins par l'Assurance maladie obligatoire : augmentation du forfait hospitalier, suppression de la prise en charge à 100 % des soins pré et post opératoires, baisse des remboursements de médicaments dont certains sont utiles ; toutes mesures qui laissent à la charge des patients des sommes de plus en plus importantes et poussent ceux qui en ont les moyens à se payer des couvertures complémentaires de plus en plus chères, pour le plus grand profit des assureurs. Ainsi par ses actes, le gouvernement dévoile quelles intentions il nourrit pour l'avenir de l'Assurance maladie : diminuer la prise en charge solidaire, développer le marché des assurances complémentaires ».

Après l'offensive victorieuse contre les retraites, c'est bientôt la Sécurité sociale qui va entrer dans la ligne de mire du gouvernement Chirac. En nous mobilisant aujourd'hui contre la remise en cause de l'AME, c'est le droit à l'accès aux soins pour tous que nous défendons.

***De la précarité accrue des uns
au risque sanitaire pour tous***

Aide Médicale Etat en danger

Ouarda YAHI

Le projet actuel, inscrit dans les lois de Finances 2004 et rectificatives 2003, prévoit la suppression de l'accès immédiat à l'Aide Médicale d'Etat et la fin de la gratuité pour ses bénéficiaires.

L'AME, qui permettait aux étrangers en situation irrégulière d'être soignés gratuitement (si leurs revenus n'excèdent pas 566 euros par mois) va, en effet, être encadrée par des règles plus sévères.

Désormais, les candidats à l'AME (environ 150 000 personnes) ne pourront plus accéder au dispositif immédiatement ; ils devront produire des justificatifs sur leur domicile, leurs ressources et attendre une réponse de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

ticket modérateur

Or, nous savons très bien que des personnes sans titre de séjour ni autorisation de travail auront beaucoup de mal à fournir les documents demandés.

Si leur demande d'AME est retenue, ils n'auront plus droit aux soins gratuits comme auparavant, sauf en cas de pathologies lourdes. Les patients auront alors à leur charge une partie des frais à travers le paiement du ticket modérateur.

Beaucoup de malades vont donc être privés de soins faute de moyens financiers.

L'AME n'est pas supprimée, elle est tout simplement rendue inaccessible.

Pour les ONG médicales, le durcissement des conditions d'accès à l'Aide Médicale d'Etat nous mène droit à la



catastrophe sanitaire, avec un risque de propagation de maladies infectieuses.

Et pourtant, il est du rôle de l'Etat de protéger les populations les plus fragilisées, par la maladie ou par la précarité économique, en leur donnant accès aux droits élémentaires de se loger, de se nourrir et d'accéder à des soins de qualité.

En rendant inaccessible l'accès à l'AME pour les sans-papiers, l'Etat prévoit ainsi une économie de 400 millions d'euros.

écarter de tout soin

Parallèlement, on assiste à une augmentation des refus de renouvellement de titre de séjour pour soins. L'article 12 bis 11° de l'ordonnance de 1945 permet l'accès de plein droit à un titre de séjour pour soins

aux étrangers malades ne pouvant bénéficier des traitements appropriés à leur pathologie dans leur pays d'origine.

« Or, depuis un an, le Ministère de l'Intérieur ne cesse de revenir sur cette disposition, par voies réglementaires comme législatives ». Le Gouvernement tente d'écarter de tout soin les étrangers malades sans titre de séjour en règle.

Face à ce désengagement de l'Etat, nous ne pouvons ressentir qu'une profonde indignation. Car une fois encore, ce sont les populations les plus fragiles et les plus vulnérables qui sont touchées.

Risque sanitaire

En restreignant l'AME c'est à toute la population qu'on fait courir un risque sanitaire majeur (maladies

LA CNAM EMET UN AVIS DEFAVORABLE

Le 23 février, le conseil d'administration de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) a émis un avis défavorable sur les deux projets de décrets que lui avait soumis le gouvernement en vue de modifier les conditions d'accès à l'AME pour les étrangers sans-papiers. « En imposant des conditions d'accès particulièrement complexes qui ignorent les situations de précarité et de fragilité sanitaire dans lesquelles se trouvent les populations concernées, les projets du gouvernement compromettent l'accès aux soins de ces personnes et risquent en outre de conduire à un report des charges de l'AME sur l'assurance maladie » dénonce la CNAM.

Toutefois, son avis n'a qu'un caractère consultatif. La balle reste donc dans le camp de Raffarin et Mattei.

d'après Libération

contagieuses, etc). Une nouvelle bourde pour Mattei après les 15 000 morts de la canicule ?

LE CONSEIL DES RESIDENTS ETRANGERS DU 19e SE REBIFFE

Le conseil des résidents étrangers du 19ème arrondissement a rompu brutalement l'hibernation qui semblait avoir gagné le Conseil de la citoyenneté des Parisiens non-communautaires (*) et ses branches locales.

Le 21 novembre 2003, le conseil du 19ème a en effet adopté d'un coup deux «avis», l'un sur le logement et l'autre sur l'aide sociale qui frappent là où ça fait mal et soulèvent (enfin ?) les vrais problèmes.

Logement social des résidents étrangers

Le premier avis commence par un triste rappel de la situation des 15 % d'étrangers vivant dans le 19ème arrondissement : *«les familles migrantes et des jeunes issus de migration constituent une importante proportion des populations à faible ressource ce qui rend l'accès aux logements plus difficile»* et elles *«sont fortement représentées dans les immeubles insalubres et dans les squats»*.

Il s'appuie sur le rapport du Groupe d'Etude et de Lutte contre les Discriminations (GELD) relatif aux discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social, selon lequel *«les étrangers se heurtent dans le parc social, au souci des organismes HLM d'assurer une forme de mixité sociale»*.

Selon les conclusions de ce rapport *«les délais d'attente sont beaucoup plus long que la moyenne des ménages, que*

ces délais d'attente ne dépendent pas seulement des tailles de familles élevées puisque les écarts entre immigrés et ensemble de ménages persistent à taille de famille égale».

Le Conseil des résidents étrangers demande au maire du 19ème arrondissement

«1- de mettre en place un groupe de travail réunissant les représentants de la Mairie de Paris, la Mairie du 19e arrondissement, les bailleurs sociaux et la Préfecture afin d'évaluer les obstacles à l'accès au logement social des résidents étrangers dans le 19ème arrondissement et les moyens de mieux prendre en compte les attentes des résidents étrangers dans ce domaine.

2- d'attirer l'attention du Maire de Paris sur les difficultés des résidents étrangers pour accéder au logement social à Paris notamment en ce qui concerne les délais d'attente qui doivent se situer dans la moyenne des ménages

3- de former les membres du conseil des résidents étrangers volontaires sur les mécanismes d'attribution des logements sociaux à Paris

4- de mieux représenter les résidents étrangers au niveau des commissions d'attribution des bailleurs sociaux, de la Ville de Paris et de la mairie du 19ème arrondissement.»

Aides sociales facultatives de la Ville de Paris

Dans la foulée, le conseil des résidents étrangers du 19ème a décidé de ce pencher sur la question des aides sociales facultatives de la Ville de Paris, sujet sur lequel il a également rendu un «avis».

C'est une réforme en cours du règlement municipal des prestations d'aide sociale qui donne prétexte au Conseil pour lancer une offensive en règle contre celui-ci, accusé de comporter *«des dispositions discriminatoires pour l'attribution de ces prestations»*.

Le conseil met en particulier en cause les conditions d'attribution posées par l'article 2 du règlement en matière de domiciliation effective et de durée d'antériorité de cette domiciliation et par l'article 3 en ce qui concerne les titres exigés des Parisiens étrangers. En effet selon le texte *«pour les personnes de nationalité étrangère, la carte de résident ou un titre équivalent en cours de validité est exigée pour toutes personnes vivant au domicile parisien dont la présence effective conditionne l'attribution ou le montant d'une prestation d'aide sociale municipale facultative»*(2).

Pour le conseil, cette disposition *«a pour conséquence d'exclure massivement les Parisiens étrangers des aides sociales facultatives de la Ville de Paris»*.

Il demande donc au Maire du 19ème arrondissement *«de soutenir auprès du Maire de Paris la demande d'abrogation de l'article 3 du règlement municipal»* ■

NOTES

(1) cf. La Voie Populaire n°32, août 2002 et Praxis n°4, décembre 2001

(2) En 2000 et 2001, l'Association populaire d'entraide avait bataillé pendant des semaines pour obtenir une aide d'urgence à Jamila Malem, une adhérente sans papiers et sans ressources vivant seule avec un bébé de quelques mois. Elle avait fini par avoir gain de cause. Voir l'interview de Jamila «en six ans je n'ai eu que 1.600 F d'aides» dans la Voie Populaire n°30 (octobre 2001)

Un appel européen contre les expulsions collectives

DEPUIS novembre 2003, plusieurs centaines d'organisations antiracistes et de défense des droits de l'homme (dont l'Association populaire d'entraide en France) ont lancé une campagne commune contre ce qu'elles appellent *«les charters de l'humiliation»*.

Les associations dénoncent l'accord passé au Conseil de l'Union européenne sur un texte organisant les vols charters (expulsion d'étrangers) à l'échelon communautaire, sans attendre l'avis du Parlement européen.

Elles motivent leur refus de ces renvois groupés *«par la conviction qu'ils symbolisent et encouragent une logique incontrôlable et dangereuse tant pour le respect de l'intégrité et de la dignité des individus, pour les démocraties européennes, que pour l'avenir des relations entre les peuples»*.

En effet, pour les associations, les *«expulsions collectives par charters amènent nécessairement les autorités qui en sont responsables à négliger l'examen de la situation de chaque personne concernée, au risque de mal estimer les conséquences individuelles du renvoi et de porter ainsi atteinte à l'institution de l'asile et aux droits fondamentaux des personnes concernées»*.

De plus, les expulsions sont accusées de constituer une impasse tant que les écarts économiques et démocratiques seront aussi grands entre les pays du Nord et du Sud. A terme, elles ne sauraient produire que des révoltes et des atteintes inadmissibles aux libertés démocratiques des uns comme des autres.

Les associations européennes demandent donc au Parlement européen de condamner cette décision et au conseil de l'Union européenne d'y renoncer.

note juridique

RESTRICTIONS AU REGROUPEMENT FAMILIAL

LA CIRCULAIRE d'application de la loi Sarkozy sur l'immigration (*) a été publiée le 20 janvier. Elle apporte d'importantes modifications au dispositif de regroupement familial, qui permet à un étranger résidant en France et disposant d'un titre de séjour de 10 ans de faire venir sa femme et ses enfants mineurs auprès de lui.

● Jusqu'ici le regroupement familial permettait d'accéder immédiatement à la carte de résident. Ce dispositif est abrogé : désormais les gens n'auront droit qu'à une carte de séjour temporaire.

Ce n'est qu'au bout de plusieurs années qu'ils pourront accéder à la carte de résident.

● Jusqu'ici le retrait d'une carte de résident ne pouvait intervenir que pendant l'année suivant la délivrance du titre, si une rupture de vie commune était constatée. Désormais ce délai est porté à deux ans et s'applique au renouvellement de la carte temporaire.

● Désormais, un résident pourra se voir retirer son titre de séjour s'il a fait venir son conjoint ou ses enfants en dehors de la procédure du regroupement familial.

● Quand les modifications réglementaires auront été opérées, c'est au maire de la commune de résidence de l'étranger qu'il reviendra en premier de vérifier les conditions de logement et de ressources du demandeur.

● Le SMIC est désormais le seuil minimum obligatoire à partir duquel le regroupement familial peut être autorisé.

(*) Cf. Militant n°2, juillet 03

commentaire Une honte

About Souleïman

J'ai été récemment sollicité par un retraité de nationalité marocaine. Résidant à Gennevilliers, ce petit homme a travaillé toute sa vie active comme ouvrier chez Chausson. Comme tant d'autres, on est allé jadis le chercher dans les contreforts du Rif pour l'envoyer se tuer la santé sur une chaîne. Aujourd'hui, le petit homme s'inquiète : sa femme est très malade. Restée au Maroc, elle pourrait voir ses jours comptés si la situation n'évolue pas. Alors le petit homme s'est dit qu'il aimerait bien la faire venir à ses côtés. Après tout, ils seraient aussi bien ici tous les deux, même si leur rêve a toujours été de passer leurs vieux jours au pays. Et puis en France ils ont aussi de grands enfants qui ont fait leur vie. Le petit homme était content d'avoir un logement suffisamment grand pour eux deux. C'était presque un exploit car ici on ne s'est pas toujours pressé pour offrir des HLM aux immigrés (*). Et puis il a déposé sa demande de regroupement familial qui a été rejetée directement. Sans faire un pli. La femme du petit homme, elle aussi âgée de plus de 60 ans, ne risquait pourtant pas de faire concurrence aux «nationaux» sur le marché du travail... L'administration s'est contentée de constater, froidement : «ressources insuffisantes». Car au prix où on paie les ouvriers au «pays des droits de l'homme», leur retraite est inférieure au SMIC. A vomir.

(*) Olivier Masclat : la gauche et les cités, histoire d'un rendez-vous manqué (éd. La Dispute).



B. KONATE EXPULSÉ !

Bandiougou Konate, ami du Militant et ancien membre dirigeant de la Voie Populaire de 1997 à 2000 a été expulsé début janvier par les flics de Sarkozy. De nationalité Malienne, Bandiougou Konate a toujours été en première ligne dans le combat des ouvriers sans-papiers mais aussi dans toutes les luttes contre l'injustice. A droite sur notre photo, Bandiougou dans une manifestation aux côtés des mal-logés du 18ème arrondissement le 6 mai 2000. Il reviendra !

« Cette affaire de foulards est une provocation »

Que penses-tu de cette loi qui vise à interdire le foulard à l'école ?

C'est une hypocrisie, c'est une atteinte à la liberté d'expression. Maintenant c'est le foulard, après ce sera autre chose. Et si ça se trouve demain le foulard ne sera pas interdit uniquement dans les écoles mais aussi dans les entreprises. C'est sûr à 90 %.

Avant on ne parlait jamais de ça. Les gens étaient libres. Ils s'habillaient comme ils voulaient. Cette affaire est une provocation

C'est les idées de M. Le Pen.

Les lycéens sont Français, ils sont chez eux. Et il n'y a pas que des femmes Arabes qui portent le foulard : moi je connais des Françaises qui portent le foulard. Il faut être libre de choisir sa tenue.

Pour éduquer les enfants, l'école c'est ce qu'il y a de plus important après les parents. C'est l'école qui doit enseigner

la liberté d'expression. On donne des cours d'instruction civique... Maintenant c'est le contraire : la discrimination commence à l'école.

Le problème important ce n'est pas le foulard mais c'est ce que fait l'école pour les enfants alors qu'un nombre important est exclu du système en 5ème. L'important c'est l'appartenance dans lequel on vit. L'important c'est le frigo : quand on achète pas chez Lidel mais qu'on a les moyens d'aller à Monoprix.

Aujourd'hui les enfants d'ouvriers ne peuvent pas toujours s'habiller comme leurs copains dont les parents ont les moyens. Mais au moins ils vont dans les mêmes écoles, ont les mêmes professeurs et les mêmes cours. Et

on voudrait empêcher ça... C'est du Le Pen.

C'est du pareil quand on dit qu'on veut mettre des policiers dans les cours d'école : je me demande où on va...

On peut mettre un foulard du moment qu'on a de la famille, des amis.

Vous êtes libre de mettre une mini-jupe ou un foulard. Vous mettez un foulard ou vous ne le mettez pas... Moi je vois beaucoup de femmes qui ne sont pas musulmanes et qui se cachent les cheveux.

Quand je vois ce que subissent les jeunes, je me demande : comment vont-ils vivre ?

Nous on est vieilles, peu importe. Mais les jeunes filles qui portent le foulard, elles vont vivre ça très très mal. On fabrique des ghettos.



Halima ZEMMOULI

Responsable de l'Association populaire d'entraide

LA LOI A ETE DEFINITIVEMENT VOTEE



LE SENAT a adopté mercredi 3 mars, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, le projet de loi «encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics».

Ce «vote conforme» a été obtenu par 276 voix contre 20. Ont voté pour la loi la quasi-totalité des sénateurs UMP, PS et centristes. Ont voté contre la majorité des sénateurs PCF (qui avait laissé la liberté de vote bien que le Parti communiste soit officiellement contre la loi) et la sénatrice Verte.

Cette décision fait suite à une année de polémique médiatique qui a eu pour effet de diviser en profondeur les forces progressistes, dont certaines considéraient

que la loi n'était qu'un prétexte pour stigmatiser la population d'origine maghrébine et aurait l'effet inverse à celui affiché.

De l'autre côté s'est forgé un consensus allant de Fabius («Marianne ne porte pas le voile») à Chirac pour qui «les Français étant ce qu'ils sont, le port du voile est une sorte d'agression qu'il leur est très difficile de supporter».

A l'issue des débats au Sénat, le premier ministre Jean-Pierre Raffarin a affirmé «n'avoir ni le sentiment ni la prétention de croire que tout est réglé par ce texte», assurant que «le travail va continuer». Voilà qui ne sera guère rassurant pour les Musulmans de France.

d'après Le Monde

«RECRUTES AU MAROC PAR DISNEY»

Si l'immigration économique est supposée interdite en France, Disney n'hésite pas à y recourir de manière importante sous couvert de «travail saisonnier».

Militant donne la parole à un de ces salariés, adhérent de l'association populaire d'entraide, qui s'exprime de manière anonyme pour des raisons de sécurité.

- Que fais-tu comme travail ?

Je suis employé à Walt Disney comme commis de cuisine, par contrat renouvelables de 6 mois avec retour au pays (Maroc) après 18 mois. Le 4ème contrat ne vient qu'après le retour au pays.

- Que deviennent vos cotisations à la retraite et à la sécurité sociale ?

Elles sont perdues.

- Comment êtes vous recrutés ?

Par une agence de l'emploi au Maroc, les contrats sont signés sur place à l'agence.

- Etes vous nombreux ?

Environ 80 personnes. Récemment 20 nouveaux sont arrivés pour d'autres emplois comme l'hôtellerie ou commis de cuisine.

- Combien gagnez-vous ?

Nous touchons un salaire de 1200 € pour 35 h. par semaine, non mentionné dans le contrat en net.

- Que souhaiteriez-vous ?

De disposer librement de soi, de pouvoir rester ici et chercher du travail, un logement.

- Comment êtes vous logés ?

Nous sommes en résidence à Walt Disney dans des F3 pour 4 personnes, ils sont gérés par une société sous traitante.

- Pourquoi ne vous

regroupez-vous pas pour faire falloir collectivement votre demande ?

Ceux qui ont un espoir de trouver une solution ont peur d'exprimer leur demande.

- Savez-vous si la grève des animateurs qui a eu lieu récemment a réussi ?

Je ne sais pas.

- Avez vous envisagé de savoir auprès d'un syndicat comme la CGT si ces contrats sont conformes à la législation française, s'ils sont légaux ?

Sur notre cas, ils ne savent pas.

- Si on résume votre revendication ?

Nous voulons disposer librement d'un permis de séjour, de pouvoir choisir librement un travail, nous sommes tous des personnes qui ont des formations et de savoir ce que deviennent nos cotisations sociales.

Propos recueillis par Roger Paturaud

LES OUVRIERS TOUJOURS LA

AU NIVEAU national, on compte 27 % d'ouvriers. Ils composent 18 % des habitants d'Ile de France, dont 13 % dans les Hauts de Seine (92), 24 % en Seine et Marne (77) et 27 % en Seine Saint Denis.

Même les sociologues le disent...

Le congrès de l'Association française de sociologie, réuni fin février, s'est penché sur «l'évolution des comportements électoraux des classes populaires». Il a noté que le premier parti dans la classe travailleuse est bien l'abstention, 31 % des ouvriers inscrits sur les listes électorales ne s'étant pas prononcés le 21 avril 2002. Les sociologues ont noté que la gauche avait perdu le lien avec la couche ouvrière, le mot n'apparaissant quasiment pas dans les textes soumis au congrès du PS.

internet

succès du site le-militant.org

La progression de la fréquentation du site internet <http://www.le-militant.org> ne se dément pas. En novembre il recevait 311 visiteurs, en décembre 319, en janvier 397. En février, le site a reçu la visite de 413 internautes. Cette progression continue est d'autant plus remarquable qu'elle se base uniquement sur le «bouche à oreille».

les chiffres de l'immigration à la baisse

D'APRES les services du premier ministre, entre 1990 et 1999, le nombre d'étrangers en France a baissé de 9 %, pour deux raisons principales : les naturalisations (550.000 sur la période) et les décès (190.000). En mars 1990, 3.260.000 étrangers résidaient en France métropolitaine (soit 5,6 % de la population). En revanche, le nombre d'immigrés stagnerait, puisque sa progression sur 10 ans semble suivre celle de la population totale (3,4 %) : en mars 1999, 4.310.000 immigrés résidaient en France.

Selon l'INSEE, entre 1990

et 1999, les origines géographiques des étrangers se sont diversifiées : le nombre de personnes d'origine européenne est descendu à 1 600 000, soit une baisse de 9,3 % par rapport à 1990. Cette diminution est continue depuis vingt-cinq ans : les ressortissants européens constituaient 57 % de la population étrangère en 1975, 49 % en 1990, 45 % en 1999.

Les chiffres de l'immigration sont donc à la baisse. A titre d'exemple, seul un quart à un cinquième de la croissance démographique de la France est dû à l'immigration.



Salad in.

imposante manifestation pour le droit au logement

RASSEMBLER 1.500 manifestants un lundi à 15h n'est pas chose aisée. C'est pourtant ce qu'a réussi à faire lundi deux février le Collectif des travailleurs sociaux pour le droit au logement (*).

Après quelques prises de parole à la Place d'Italie, le cortège, très dynamique et déterminé, s'est rendu vers la Sorbonne. On y trouvait, en masse, des assistantes sociales de la ville de Paris, mais aussi des militants politiques (LO) et des mal-logés dont un contingent du DAL. Étaient également présents des supporters de *Militant*. La coordination des travailleurs sociaux avait préparé force pancartes faisant un certain nombre de constats accablants : «*la rue tue*», «*un logement décent réduit l'échec scolaire*» ou «*le saturnisme provoque une destruction lente et douloureuse des cellules nerveuses*». D'autres pancartes constataient, fort à propos, que «*la suroccupation nuit à la libido*».

Réquisition

«*Chirac, es-tu sourd à l'appel des mal-logés ? Branche ton Sonotone. Et Raffarin achètes-en un*», conseillaient des manifestants. Les slogans s'inquiétaient assez largement de la situation des SDF et réclamaient aussi, classiquement «*l'application de la loi de réquisition*». Cette dernière demande, véritable leitmotiv du DAL, n'est pourtant pas sans poser problème dans la mesure où la loi prévoit une indemnisation des sociétés réquisitionnées. Ceci revient à dire que c'est finalement le contribuable qui va payer, et non les spéculateurs.



Parvenu à la Sorbonne, le cortège s'est dispersé, appelant à participer à un colloque qu'y tenait Emmaüs et à rejoindre le campement établi par le DAL au Champs de mars.

La presse n'a quasiment pas relaté la manifestation : rien dans *l'Humanité* du lendemain et seulement quelques lignes dans *Le Monde*. Celle-ci marque pourtant un regain de mobilisation tout à fait remarquable sur la question du

logement. Elle démontre aussi la nécessité d'opérer une jonction entre les associations et les syndicats de salariés. C'est en effet grâce à la mobilisation des professionnels du secteur (elle-même permise par le soutien de la CGT, de SUD, de sections FO au Collectif) qu'il a été possible d'impulser une vraie dynamique ■

(* Voir «la révolte des travailleurs sociaux» dans *Militant* n°3.

LE BEC DANS L'EAU

L'ACCORD entre le DAL et Borloo pour le relogement de 231 familles «prioritaires» (*) a visiblement fait long feu. Le 28 décembre, soit deux mois plus tard, l'association n'aurait reçu que 15 propositions de relogement. La date butoir convenue était le 25 décembre. Une centaine de militants se sont donc rassemblés devant l'Hôtel Crillon, place de la Concorde, pour dénoncer les promesses non tenues. Ils ont tenté de pénétrer dans cet hôtel de luxe, sans y parvenir car les gendarmes mobiles se sont rapidement interposés. Le DAL a déployé une banderole réclamant l'«*application de la loi de réquisition*». Quelques jours plus tard, ils ont installé un campement au Champs de Mars, lui aussi promptement évacué.

informations : AP

(* Cf. Militant n°3 «le DAL sert la soupe à Borloo»

Chirac pour des réquisitions

DIMANCHE 1er février, l'Abbé Pierre et Martin Hirsch, président d'Emmaüs-France, ont été reçus par Chirac à l'Élysée. Selon ce dernier, le président aurait déclaré qu'il était favorable à la «*réquisition*» d'habitations vacantes, rappelant qu'il avait recouru à cette procédure à l'époque où il était maire de Paris.

ABBE PIERRE : LE RETOUR

Cinquante ans après «*l'insurrection de la bonté*» de 1954, l'Abbé Pierre a lancé un nouvel appel en faveur des plus démunis. Si la situation de logement est toujours déplorable, les solutions de l'Abbé Pierre, basées sur la charité, n'ont pas évolué non plus...

Peut-on imaginer «la ville pour tous» ?

«Venue de province, j'ai habité pendant plusieurs années dans un foyer de jeunes travailleurs du 18ème arrondissement. Cette année, j'ai enfin trouvé un studio, dans le 12ème». C'est à partir de témoignages comme celui de Ouarda que s'est engagé le débat lors de la session de l'Université populaire libératrice du 8 février dernier.

Habiter un quartier plutôt qu'un autre réside dans le «hasard» (Pierrick, Paris 20e), surtout quand on pas pas les moyens. Ceux qui sont dans le centre ont choisi (Dominique, Paris 4e) mais «les gens saisissent ce qu'ils peuvent» (Tanguy, Paris 18e).

banlieues ghettoisées

Certains participants, comme Ludovic (Paris 5e), ont implicitement opposé «ville» et «banlieue». Il travaille dans un lycée de l'Oise, «dans une ZUP, sans commerce de proximité, avec des voitures brûlées». Pour lui «à Paris on est dans une ville» alors que les banlieues sont «ghettoisées». «Sarkozy a promis d'aller y faire un tour», s'amuse Belaïd (Paris 7e) qui s'estime chanceux de bénéficier d'un logement de fonction mais s'inquiète, comme d'autres, de la démagogie du ministre de l'intérieur.

Etudiante, Céline (Montreuil) a fait un stage dans un quartier populaire de Lille. Elle y a constaté comment «sous couvert de mixité sociale, les pauvres partent en banlieue». C'est un phénomène com-



L'Université populaire libératrice réunit tous les trois mois des gens qui réfléchissent ensemble sur les grandes questions qui affectent la vie quotidienne des couches défavorisées. Ici, la réunion du 8 février 2004

photo : R. Debord

parable qu'observe Adrien (Paris 14e) qui subit «une augmentation de loyer chaque année» et voit «de plus en plus de gens qui ne peuvent plus vivre dans le quartier».

Pour Gene (Paris 11e) «il y a très peu de différence entre les ghettos de banlieue et ceux de Paris». Pour elle «il y a des clivages en plein Paris». Elle raconte comment elle a accédé à son premier logement HLM à 41 ans, car «quand vous êtes sur la touche, on vous y laisse». Sylvie (Paris 20e) a quant à elle commencé par fréquenter un foyer pour jeunes mères, suite à une séparation avec son ami. Ensuite elle a eu une proposition d'appartement mais se sent maintenant coincée dans son HLM de la Porte de Montreuil.

Halima (Paris 11e) pointe la question du sort des enfants,

largement absente des préoccupations médiatiques. Comment étudier quand «les jeunes n'ont pas où faire leurs devoirs» et sont «obligés de s'habiller dans le couloir» comme le faisait son fils ? Dans les quartiers populaires, les jeunes ne sont pas pris en charge : on ne leur propose que des stages bidons ou des choses comme le RMA. La priorité c'est donc l'éducation et l'emploi car «les gens ont besoin de travail, pas d'allocations».

changer les choses

Plusieurs personnes constatent qu'alors qu'il faudrait «faire appliquer les lois», on a «pas le droit de l'ouvrir». Pour Gene, qui vient d'un foyer de la DASS, «il n'y a pas de fatalité» car «on a pas besoin de passer par un programme pour réfléchir». Ce refus de la fatalité

est partagé par d'autres, qui notent que «quand il y a une action, les choses peuvent changer».

Comment agir pour de meilleures conditions de vie ? C'est la question que se sont posée, en conclusion, les participants. Pour la majeure partie d'entre eux, la question la plus urgente est celle de la jeunesse, laissée aujourd'hui sans perspectives. Quant au fond de tous les problèmes, c'est l'emploi. C'est en effet la stabilité par rapport au travail qui permet d'accéder au logement et à des conditions de vie dignes. C'est ce qu'exprime Nohza (Créteil) qui partage son loyer avec la famille qui l'héberge : «je cherche un emploi déclaré, après on verra». Si construire «une ville pour tous» est un objectif souhaitable, cela ne pourra se faire qu'en réglant la question sociale ■

FLICS DANS LES LYCEES : SARKOZY Y TIENT

LA LUTTE contre la violence scolaire n'en finit pas de donner des idées à Nicolas Sarkozy, qui mord régulièrement sur le domaine réservé de Luc Ferry.

En déplacement lundi 8 février, dans la cité strasbourgeoise de Haute-pierre (Bas Rhin) le ministre de l'intérieur a annoncé la mise en place d'un «dispositif antiabsentéisme scolaire», qui pourrait entrer en vigueur dans les 23 quartiers sensibles identifiés par ses services. «L'absentéisme, c'est la première étape vers la délinquance», a-t-il déclaré.

L'idée : nommer, dans les établissements de ces quar-

tiers, un «correspondant absentéisme». «A chaque absence, on appellera la famille. Si elle refuse de coopérer, ce sera la police. Et si cela ne suffit pas, ce sera la justice qui sera alertée», a-t-il souligné.

Un policier référent par établissement

Lancé à titre expérimental dans les deux collèges de Haute-pierre dès 2004, ce dispositif pourrait être étendu aux établissements des 22 autres quartiers, dont Sarkozy entend faire les laboratoires de la lutte contre la violence urbaine. Détaillant le volet «scolaire» de son plan, il a notamment confirmé la nomination d'un policier référent pour chaque établissement, qui pourra être sollicité à tout moment mais n'interviendra

qu'à la demande de l'équipe pédagogique. Ce sera à la communauté éducative de «décider si l'action du policier doit être aux alentours de l'école ou ponctuellement au sein de l'école», a-t-il déclaré.

A Villeuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) où un engin explosif avait été jeté dans la cour le 9 janvier, le projet de détacher en permanence un policier dans l'établissement avait suscité un vent de fronde chez les enseignants.

Le secrétaire général de la FSU (principal syndicat de l'éducation nationale) a souligné pour sa part la contradiction à vouloir lutter contre l'absentéisme tout en réduisant le nombre de professionnels chargés de ce problème (- 37 % de postes de conseillers principaux d'éducation ouverts au concours 2004).

d'après Le Monde

Les éducateurs ne veulent pas devenir des auxiliaires de police

La révolte gronde chez les éduc's qui ont appelé à une manifestation nationale le 17 mars. Selon eux, le projet de loi Sarkozy «pour la prévention de la délinquance» veut transformer les éducateurs, les enseignants, les assistants sociaux, les médecins et l'ensemble des intervenants du social et de l'éducation en «délatores au service d'un contrôle social policier».

Les signataires, parmi lesquels plusieurs fédérations CGT et la FSU, considèrent que la loi constitue «l'arrêt de mort de la prévention spécialisée» (éducateurs de rue) par la fin de la liberté d'adhésion, de l'anonymat et du secret professionnel.

Ils s'insurgent contre la mise en place de «défilés patriotiques pour les élèves», de la «création d'un corps de cadets de la police», de «l'internat pour des jeunes filles d'origine étrangères» et autres mesures jugées «totalitaires».

carnet

Ils ont adressé leurs vœux 2004 à Militant

- «En 2004 soyons audacieux, engagés, convaincus, car ensemble nous pouvons améliorer notre quotidien et nous battre pour un monde plus juste, plus équitable». André Gérin et l'équipe municipale de Vénissieux (69)
- «Bonne année avec un peu plus de victoires qu'en 2003» François Ferrette (61)
- «Bonne année en espérant de grandes luttes» Ali, délégué syndical Manpower

Safia échappe au pire

SIX MOIS de prison : c'est ce que le tribunal voulait infliger à Safia Bakhti, dirigeante de l'Association populaire d'entraide accusée d'avoir molesté une enseignante. Cette accusation était naturellement mensongère, Safia ayant juste protesté avec véhémence contre une punition injustifiée donnée à sa fille. Mais l'institution n'aime guère les parents rebelles et tend de plus en plus à se comporter comme la police qui use et abuse systématiquement de l'accusation d'«outrage» contre ceux qui la mettent en cause.

Dans un courrier adressé au tribunal, Roger Paturaud, administrateur de la FCPE, a demandé l'indulgence envers Safia Bakhti «qui, en plus de se sentir victime du refus de l'école de l'écouter, se voit



Safia Bakhti lors de la 4e assemblée générale de l'Association populaire d'entraide, en mars 2002.

condamner par un tribunal sans qu'elle comprenne vraiment la raison». Une condamnation aurait fait de Safia Bakhti une double victime, «du refus de l'école publique

qui doit être celle de tous de l'écouter» et «d'une condamnation sociale qu'elle vit quotidiennement». Pour Roger Paturaud, «quand une mère demande à être reçue par la maîtresse ou la directrice pour lui faire part de son souci à propos d'un comportement envers son enfant, la maîtresse ou la directrice reçoivent cette demande comme une critique qui les remettrait en cause, voire si le ton malheureusement monte à cause du déni de la demande du parent, comme une agression verbale».

Au final, le tribunal a relaxé Safia Bakhti de l'accusation de violence et l'a uniquement condamnée à un euro symbolique pour les propos tenus.

Chirac et le Mali

Roger PATURAUD

L'immigration malienne, est un sujet sensible Les maliens de France sont 42.000 en situation régulière, sur environ 80 000 vivant en France. Ils sont à la pointe de la lutte pour l'intégration des ouvriers sans papiers.

Avec le discours musclé en février dernier de Sarkozy, de plus en plus de clandestins ne croient plus en la régularisation et préfèrent se contenter de faux papiers ou d'un travail au noir.

La question sensible de l'immigration a tourné au dialogue de sourds, entre les deux présidents malien et français. Le premier, Chirac, a parlé de lutte contre l'immigration clandestine.

Reconduites

La question des immigrés dits clandestins pose un problème humanitaire que l'on ne peut résoudre par des expulsions. Le durcissement de la politique d'immigration de la France est très mal perçu au Mali, où les reconduites à la frontière manu militari sont des plus humiliantes et dégradantes.

Ces mesures, bien qu'assorties d'un système d'aide au retour (la France a doublé la prime de départ allouée aux immigrés maliens qui souhaitent rentrer chez eux), l'an passé, seule une quarantaine de Maliens avait sollicité cette aide. La France espère, qu'avec une rallonge, passé de 3 600 euros (2,3 millions de F CFA) à 7 000 euros (4,6 millions de F CFA), inciter un plus grand nombre au retour. La nouveauté, est que cette subvention au départ est également valable pour les Maliens en situation irrégulière,



Les Maliens sont à la pointe de la lutte pour la régularisation des ouvriers sans-papiers. Manifestation le 10 mars 2001, à l'appel du Rassemblement des collectifs d'ouvriers sans-papiers des foyers et de l'Organisation politique

photo : Raymond Debord

lière, estimés à 40 000, ou ceux ayant reçu un arrêté de reconduite à la frontière. Mais son octroi est soumis à la présentation d'un projet viable et utile pour le Mali.

Amadou Toumani Touré a insisté sur le fait que ses immigrés maliens en France sont une véritable "oeuvre sociale" ambulante et font office de premier bailleur de fonds du pays, avec 70 millions d'euros par an.

Les contradictions entre une politique d'immigration restrictive et les besoins de coopération sont de plus en plus criantes. Le montant de l'Aide publique au développement (APE) que la France accorde 11,6 million d'euros, alors que L'aide des Maliens "de France" s'élève à près de 42 milliards de F CFA et dépasse largement le montant de "l'aide au

développement" que la France octroie à Bamako. Il faut admettre que la politique publique de coopération avec le Mali, est meilleure avec la contribution des Maliens de France en tant qu'acteurs de cette coopération.

associations de village

Leur apport économique, social et culturel est à prendre en compte en France comme au Mali pour valoriser leur statut d'immigrés, en contraste avec la représentation sociale négative dont ils sont l'objet actuellement en France.

L'accord de co-développement signé il y a cinq ans entre la France et le Mali n'est pas une solution pour le Mali car l'immigration est un vecteur de

développement. Les 60 millions de francs français transférés chaque année pèsent plus lourd que le total des crédits internationaux de coopération. Les Maliens de France ont monté des associations de village chargées de récolter une partie de leurs salaires pour financer des projets sociaux. Entre le soutien direct à la famille et l'aide au développement un immigré malien peut ainsi verser jusqu'à un quart ou un tiers de son salaire à son pays. La région de Kayes, à la jonction du Sahel et du Sahara, dont provient la grande majorité de l'immigration malienne en France, reçoit beaucoup de la région parisienne, à forte immigration malienne.

Une solution : "Une plus grande flexibilité sur les visas, qui serait comme une aide indirecte au Mali, tout en répondant aux besoins éco-

nomiques de la France". Une mesure plus adaptée que les sommes d'aides au retour volontaire actuellement proposées, d'autant qu'une bonne partie des Maliens ne veut pas s'établir en France". Au départ, ils sont venus travailler pour des périodes de deux ou trois ans, puis ils rentraient chez eux. Mais avec l'apparition des cartes de séjour, ils ont commencé à s'établir pour ne pas risquer de perdre leurs droits. Bloqués loin des leurs, ils ont fait jouer le regroupement familial, leurs enfants sont nés en France, et ils se sont peu à peu établis, contre leur souhait. Chirac encore une fois ignore ce paradoxe : la lutte contre l'immigration génère l'enracinement et menace le développement.

suspendre la dette

Seul élément positif, Chirac s'est engagé à Niamey sur le déblocage par la France d'une aide de 10 millions d'euros pour un projet d'amélioration de la gestion des ressources hydrauliques du fleuve Niger, qui traverse neuf pays riverains. Mais d'autres chantiers nigériens jugés aussi urgents par les milieux progressistes et intellectuels de ces pays, comme l'échec

scolaire (73 % des enfants du pays ne finissent pas le cycle primaire), l'analphabétisme (83 %) et la malnutrition (36 %), n'ont quasiment pas été abordés.

Coopération

À Bamako, Chirac a fait un geste politique en suspendant pendant quatre ans la dette extérieure malienne.

Avec le versement d'une subvention d'ajustement de 11,6 millions d'euros, Chirac s'est aussi engagé sur un soutien actif à un plan régional "d'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières" et à la définition "par l'Union européenne" d'une nouvelle approche ne créant pas de "distorsion des prix déstabilisatrice". Les agriculteurs maliens entendent bien faire du président français un avocat qui pourrait avoir un poids sur la scène internationale. Le Mali qui se place à la huitième place mondiale de la production de coton ne compte pas se laisser étouffer par des grands pays comme les États-Unis qui ont voulu ignorer les pays africains en visant une réduction des aides.

La coopération décentralisée ne doit donc pas être ap-

préhendue comme une sorte de "plus" humanitaire marginal, mais contribuer au projet de coopération décentralisée, comme projet élaboré avec les populations elles-mêmes.

Elle doit comprendre le volet sanitaire, la construction des écoles, le développement économique. Le thème de l'eau rejoint celui du développement. Les populations maliennes et nigériennes attendent le soutien de Chirac sur le projet d'aménagement du fleuve Niger long de 4200 kilomètres et partagé par 9 pays. L'ensablement et la prolifération de la jacinthe d'eau nécessitent des travaux qui ne peuvent être réalisés en raison de manque de financement.

A la section unifiée de la France, l'espoir d'une régularisation massive a toujours cours. Tout comme celui de l'ouverture prochaine des frontières européennes à de nouveaux immigrants du fait du vieillissement de sa population. A l'instar de la circulation des biens et des marchandises, car nous sommes plus que des marchandises, nous les produisons et nous exigeons la libre circulation des personnes ■

MENACES SUR LE COTON

PRINCIPALE production dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, le coton fait vivre 3 millions de personnes rien qu'au Mali. Mais cette manne est menacée par l'évolution du commerce mondial. En effet l'importance croissante des subventions accordées par les pays impérialistes à leurs producteurs a contribué à faire baisser les prix sur le marché mondial et réduit les bénéfices des producteurs africains.

Les rares unités de transformation mises en place par les compagnies nationales qui géraient la filière coton disparaissent peu à peu, victimes à la fois de la concurrence des pays du nord et d'injonctions à privatiser venant des institutions financières internationales.

Pour réfléchir à cette crise, un premier «Forum pour une autre Afrique» s'est tenu à Bamako du 28 février au 4 mars.

FORUM SOCIAL : RENDEZ-VOUS A LONDRES

Après le succès du Forum social européen (FSE) qui a réuni 50.000 participants pour trois jours de débats à Paris-Saint Denis en novembre 2003, rendez-vous a été pris pour Londres (Grande Bretagne) en septembre 2004. Notre photo : cortège commun

Militant - Comité chômeurs et salariés d'Alfortville - Collectif interprofessionnel du 3e arrondissement de Paris lors de la manifestation de clôture du FSE 2003.



association populaire d'entraide

OUVERTURE D'UNE PERMANENCE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION



Depuis le mois de décembre 2003, l'Association populaire d'entraide a ouvert une permanence d'accueil et d'information dans le 13e arrondissement de Paris. Propriété de l'OPAC, le local a été mis à la disposition de l'association après environ un an et demi d'attente et de multiples interventions de la CNL (Confédération nationale du logement) qui a la gestion des locaux et a relancé systématiquement l'OPAC pour faire avancer les choses.

Animée par Benoit Guérard, la permanence a pour l'instant une dimension principalement juridique.

Les gens y viennent pour s'informer sur leurs droits et pour solliciter conseils et appui dans leurs démarches. Celles-ci concernent principalement des demandes de régularisation pour des sans-papiers et des demandes de logement. Mais toute question est susceptible d'être traitée en fonction des demandes. L'important est que les gens aient la volonté de

s'impliquer activement dans la défense de leur cas, condition sine qua non pour un appui de l'Association populaire d'entraide.

Le 1er et le 3e mardi de chaque mois à 19h30
170 avenue d'Italie code 6317
Métro Maison Blanche

Militant

Edité par l'Association populaire d'entraide

Directeur de la publication : Raymond Debord

Comité de rédaction :
 Fouzia BENDELHOUM,
 Souleymanne COULIBALY,
 Dominique CORNET, Raymond DEBORD, Nehza KOUTAYET,
 Gwenola MARTIN, Foussey TRAORE, Ouarda YAHI, Halima ZEMMOULI

Qui nous sommes



Le «Militant» est édité par l'Association populaire d'entraide. Association «loi de 1901», l'Association populaire d'entraide a pour objet de : **«lutter contre les inégalités sociales et faire renaître un outil au service de l'auto-organisation du peuple en favorisant l'unité et l'action collective et en développant une démarche d'éducation populaire».** Le bulletin «Militant» représente l'expression politique, au sens noble du terme, du combat mené par l'association. Sur cette base, il entend aussi contribuer à dessiner les contours d'un courant d'idées. C'est un journal libre, où chacun s'exprime comme il l'entend dans le respect des choix éditoriaux. N'hésitez surtout pas à nous adresser des reportages, des contributions, etc.

Militant

- je souhaite m'abonner et je joins un chèque de 8 euros à l'ordre d'Association populaire d'entraide
- je souhaite recevoir..... exemplaires du prochain numéro pour les vendre autour de moi
- je souhaite devenir correspondant du Militant et j'adhère à l'Association populaire d'entraide (16 euros, abo. inclus)

NOM, Prénom.....

Adresse.....

..... Téléphone.....

Militant, 18 rue Victor Massé 75009 Paris

est votre journal

lisez-le faites-le lire !

contactez nous au
06 87 24 84 55
militant@le-militant.org